
**Conférence des Parties
chargée d'examiner le Traité
sur la non-prolifération
des armes nucléaires en 2005**

20 mai 2005
Français
Original: anglais

New York, 2-27 mai 2005

**Document de travail devant être soumis à la Grande
Commission III par la République des Îles Marshall**

La République des Îles Marshall propose d'inclure ce qui suit dans le rapport de la Grande Commission III et dans le document final de la Conférence d'examen.

Notant que la population et l'environnement de certains territoires placés sous la tutelle de l'ONU souffrent des essais d'armes nucléaires qui y ont été effectués, la Conférence, sans méconnaître les efforts faits à ce jour à cet égard, invite toutes les organisations internationales et tous les gouvernements compétents pour enlever et éliminer des contaminants radioactifs et dispenser des soins de santé à des populations exposées à des radiations à fournir l'assistance qui pourra leur être demandée pour évaluer les dommages causés par les radiations dans les zones touchées des territoires en question et y remédier.

De plus, les gouvernements responsables doivent prendre les mesures nécessaires pour fournir des soins de santé adéquats, dépolluer, protéger le public des radiations, indemniser, compte tenu de l'évolution de la situation, les populations touchées et déplacées et rétablir la productivité économique des zones dans lesquelles il a été procédé à des essais nucléaires.

